

Le 30 avril 2020

Monsieur le Maire,

Après ces nombreuses semaines de confinement, la période qui s'annonce nécessite des mesures inédites afin que notre ville reprenne progressivement une activité aussi proche de la normale tout en conservant des comportements permettant de réduire la propagation du virus.

Parmi ces mesures, il nous paraît essentiel de réfléchir sur les modes de déplacement des Viennois. Ainsi des dispositions doivent être prises pour limiter temporairement l'utilisation des transports en commun sans pour autant promouvoir un usage croissant de voitures individuelles que les infrastructures viennoises ne peuvent accueillir.

Nous pensons que l'usage du vélo peut être un moyen de déplacement adapté pour la reprise de l'activité tout en garantissant une meilleure application des mesures barrières. Le Gouvernement propose ainsi une prime de 50€ pour la réparation de vélos. De nombreuses collectivités agissent dans le même sens. Nous vous proposons la mise en place d'une série de mesures simples et faciles permettant des déplacements sécurisés et facilités en vélo à Vienne.

- **Généraliser et matérialiser le double-sens cyclable.** La circulation des cyclistes en sera facilitée (réduction sensible des distances, meilleure lisibilité et sûreté des itinéraires). Pour rappel, l'article R412-28-1 du code de la route dispose « *lorsque la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 30km/h, les chaussées sont à double sens pour les conducteurs d'engins de déplacement personnel motorisés et les cyclistes, sauf décision contraire de l'autorité investie du pouvoir de police* ». Nous devons formaliser son application sur les voiries Viennoises concernées et l'étendre sur les autres cheminements.

- **Sécuriser les voies les plus dangereuses.** Hormis les voies cyclables spécifiquement aménagées ces dernières années, de nombreux points noirs existent dans le parcours des cyclistes. De nombreuses villes profitent de la période pour mettre en place des pistes cyclables provisoires. Vienne pourrait suivre ce mouvement.
- **Augmenter la capacité de stationnement des vélos et des trottinettes,** notamment à proximité (voire à l'intérieur) des établissements scolaires. Sur ce point, un cofinancement de l'Etat est prévu dans le cadre de son plan national doté de 20M€. Les emplacements de stationnement, trop peu nombreux à Vienne sont souvent utilisés par les propriétaires de deux roues motorisés faute de places de stationnement spécifique. Il convient d'y remédier.
- **Soutenir la création d'un atelier vélo participatif** afin de permettre aux Viennois de redonner une seconde vie à leurs vélos usés et de les entretenir à moindre frais. Un appel à projet pourrait être rapidement lancé à cette fin.

Ces mesures ne sont évidemment pas exclusives de celles qui contribueront de la même manière à tendre vers une activité normale tout en limitant les risques de propagation du virus. Elles ont néanmoins l'avantage d'être peu coûteuses et rapides à mettre en œuvre.

Enfin comme vous le savez, le développement de l'usage des modes doux est un point auquel nous tenons particulièrement dans le cadre de la nécessaire transition écologique. Ces dispositions ont vocation à répondre à l'urgence du moment tout en préparant un avenir qui devra être bien différent, a fortiori après cette crise sanitaire.

Nous sommes disposés à échanger plus avant sur cette question et sur toutes celles qui permettront à Vienne de surmonter cette crise et vous prions de croire à l'expression de nos meilleures salutations.

Erwann BINET

Dominique ROUX

Jean-François MERLE

Agnès REBOUX

Jean-Philippe IZAMBERT